

CONDUCTEUR D'ENGINS




CARACTERISTIQUES DU METIER

AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI	Conducteur de tracteur, de tractopelle, de camion-nacelle, de balayeuse ou de laveuse...
COMPETENCES REQUISES	Dextérité / Précision / Respectueux des règles de sécurité et de circulation / Prudence / Concentration / Autonomie / Entretien des engins et véhicules
EXIGENCES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES	Exposition aux conditions climatiques (chaleur, pluie...) Nombreux déplacements Travail seul ou en équipe
AMBIANCE DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES	Exposition au bruit Exposition au risque routier Utilisation de produits chimiques Vibrations des véhicules et engins Chutes de plain-pied, de hauteur, chute d'objets
ACCES AU METIER	Permis CE, C1E... CACES, FIMO CAP/BEP Conduite d'engins (non obligatoire)

FACTEURS D'USURE PROFESSIONNELLE (P = pénibilité)

AGENTS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	(P) Produits dangereux (carburant, huiles...)
BRUIT	(P) Bruit des engins, des équipements de chantier, de la circulation...
EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	(P) Vibrations transmises par les engins et véhicules

MESURES DE PREVENTION (liste non exhaustive)

 HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation liée à l'utilisation de produits chimiques ✓ Formation liée à l'utilisation des équipements de travail ✓ Formation gestes et postures (PRAP) ✓ Formation à la conduite (CACES) et autorisation de conduite ✓ Formation de secourisme ✓ Formation incendie (exercices d'évacuation et utilisation des moyens de premiers secours) ✓ Surveillance médicale
 ORGANISATIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation du risque chimique ✓ Etude du niveau de bruit ✓ Etude du niveau de vibrations ✓ Adaptation des horaires aux conditions climatiques (horaires d'été, pluie...) ✓ Vérifier et entretenir le matériel (équipements de travail, véhicules, engins, EPI...)
 TECHNIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat d'équipements de travail les moins bruyants et vibrants, avec réglages possibles (ajustements pour une meilleure ergonomie) ✓ Equipement des matériels, véhicules et engins de systèmes anti-vibrations ou anti-bruit (sièges à suspensions pneumatiques, poignées anti-vibrations, calfeutrage, capotage, encoffrement des parties bruyantes...) ✓ Protections auditives choisies en concertation avec l'agent ✓ Substitution des produits chimiques dangereux par des produits moins dangereux ✓ Equipements de Protection Individuels adaptés (chaussures, vêtements haute visibilité, gants, lunettes, casque...)